L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance......$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne sera inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraitre que par intervalles payeront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, pour l'impression de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'Acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le beau steamboat BATESVILLE, capitaine J. Labarthe, partira pour le port ci-dessus et les lieux intermédiaires, dimanche 29 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
28 m. DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER pendant toute la saison. Pour le Bayou des Glaises et les points intermédiaires. Le steamer neuf et bon marcheur, HELEN, capit. John L. Glasscock, venant d'être acheté de M. R. Murphy, [illegible]
J. V. GOURDAIN, 24, rue Conti.

POUR OPELOUSAS, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Plaquemines et la rivière Atchafalaya—Le beau steamer et bon marcheur SULTAN, capitaine Haygood, partira positivement pour les lieux ci-dessus aujourd'hui 28 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER pour St. Martinville, Attakapas—Le bateau à vapeur WAVERLY, capitaine S. T. [illegible] partira pour St Martinville [illegible]
CHARLES DEBLANC. DARBY & TREMOULET.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur paquebot ST. MARY, capitaine David K. Maggart [illegible]
JOHN HALL, No. 1 Et 51 Levée, ou à P. J. PAVY & Co. 13 Conti.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur BIG HATCHEE, capitaine G. Ren[illegible] [illegible]
P. J. PAVY & Co. 13, Conti.
N. B. Le Big Hatchee prendra du fret pour la baie de Berwick, Franklin, St Martinville et [illegible]

LIGNE DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA. BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird. [illegible]
W. H. AVERY.

POUR LA BALIZE—Le beau steamer MUSIC [illegible]
JAMES LAROSE, 74 Vieille Levée.
P. S. Le MUSIC [illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer [illegible], capitaine V. Dugas [illegible]
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE. No. 62 Vieille Levée, près l'encoignure St Louis [illegible]
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jonathan Martin, partira [illegible]
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans [illegible]
[illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALISE—Le steamer WAVE, capt J. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. de la Balise tous les DIMANCHES à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le LUNDI soir.
Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, il sera de retour le jeudi soir.
M. Jacques Larose informe ses expéditeurs et ses amis que venant de vendre le steamer Faxe, il le remplace par le steamer Wave, dont la marche est [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LA HAVANE—Le beau brick T. STREET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements et des chambres séparées pour les familles, s'adresser au capitaine à bord au bas de la rue St. Pierre ou à
REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union. Le navire paquebot UNION, capitaine B. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du [illegible] ou à J. W. STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR BOSTON—Le beau navire SUFFOLK, capitaine Cosby, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BOSTON—Le navire NILE, capitaine Thompson, partira incessamment. [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire WALDRON, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DEUCALION, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR SAVANNAH, (Georgia)—La goëlette W. D. JENKINS, capitaine Gatchell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement, et ayant la plus forte partie de son fret engagé, partira sous peu. S'adresser à bord au Picayune Tier ou à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman partira immédiatement. Pour fret de 500 barils dans la cale et 300 environ sur le pont, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Thompson, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot français bien connu ANDELLE, capitaine Guignet, partira du 5 au 10 avril. [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] VICTORIA, capitaine Chas. A. [illegible]
EMERSON, TOURNE & Co. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 28 MARS 1846.

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

M. PILIÉ ET LE JEFFERSONIEN.

Le *Jeffersonien* qui jusqu'à présent s'était montré courtois et modéré dans sa polémique, semble vouloir abandonner cette ligne de conduite si louable. Les attaques dirigées par lui contre M. Pilié ne sont, nous le disons à regret, ni justes ni convenables.

Quel crime a donc commis M. Pilié pour avoir provoqué la colère et les injures du *Jeffersonien?* Son crime est tout simplement d'avoir usé de son droit en proposant à la Chambre de s'enquérir, par l'intermédiaire d'un comité, des causes du retard apporté dans la publication des débats de la Chambre.

Remarquez bien que la proposition de M. Pilié ne jetait aucun blâme sur le *Jeffersonien;* il s'agissait simplement de s'enquérir des causes du retard apporté dans les publications: or ce retard pouvait fort bien ne pas provenir du journal. Le *Jeffersonien*, d'ailleurs, affirme qu'il n'en provient pas. Comment se fait-il alors qu'il s'en soit si fort offensé? Pourquoi se mettre en fureur parce qu'on recherche l'origine d'une faute à laquelle on est étranger? Tout cela est fort étrange on en conviendra.

Il n'est point à notre connaissance que l'honorable membre d'Orléans aie contesté la validité du rapport, ni mis en doute la véracité de personne; il a seulement demandé si l'imprimeur de l'Etat s'était conformé à la loi qui exige de lui un cautionnement. Et c'est pour cela qu'on met à contribution le dictionnaire des halles pour invectiver M. Pilié! Est-ce donc un si grand crime que de tenir la main à l'exécution des lois?

Nous sommes d'opinion que M. Pilié s'est trompé en pensant qu'il est du devoir de l'imprimeur d'Etat actuel de publier les travaux législatifs antérieurement à son élection; mais cette erreur a été partagée un moment par le comité tout entier. Il y avait donc lieu à rétablir un fait, mais non à dire des injures.

"Si l'imprimeur de l'Etat, dit le *Jeffersonien*, était condamné à remplir sa feuille exclusivement des débats législatifs........il vaudrait mieux que la législature eut une imprimerie à elle."

La question n'est pas de savoir si les débats législatifs sont ou ne sont pas intéressans; mais bien de savoir s'ils doivent être publiés. Or, la loi impose ce devoir à l'imprimeur de l'Etat; il est payé, bien ou mal, mais il est payé pour le faire—puisque c'est une des clauses de son contrat. Maintenant s'il trouve que ces débats ne sont pas assez intéressans pour ses lecteurs rien ne l'empêche de donner autre chose. La loi ne lui dit point, "*vous ne donnerez que cela.*" "Mais on ne nous laisse pas de place!" Faites-en, arrangez-vous, la loi ne saurait entrer dans ces détails.

Quant à l'accusation portée contre M. Pilié, d'être "*l'ennemi le plus acharné du paiement libéral des travaux de l'imprimeur de l'Etat actuel*" (textuel), nous la croyons tout aussi fausse que les autres. M. Pilié est opposé aux dépenses inutiles, comme doit l'être tout représentant du peuple; mais il est disposé à allouer à l'imprimeur, comme à tous les autres salariés de l'Etat, une libérale compensation de leurs travaux.

On le voit donc, les raisons alléguées par le *Jeffersonien* ne supportent pas le plus léger examen. Si l'on supprime de son article les injures et les personnalités il ne reste plus rien. Nous nous trompions; il reste un fait déplorable à constater, c'est qu'un membre de la législature est attaqué de la manière la plus indécente pour avoir strictement rempli son devoir sans faire envers qui que ce soit une allusion offensante.

Cette sortie du *Jeffersonien*, si gratuite et si injuste, nous afflige d'autant plus qu'elle semble indiquer, de sa part, une tendance à dévier de la ligne de conduite qu'il avait tenue jusqu'à ce jour. Espérons cependant que ce ne sera qu'une boutade. La modération et l'urbanité de sa polémique n'ont pas peu contribué au succès législatif de notre confrère d'outre canal; ce serait plus qu'une faute de l'oublier.

BILL DES ELECTIONS MUNICIPALES.

On verra par le rapport de la Chambre, que le parti dominant, quelque peu alarmé par la réprobation que soulève le bill des circonscriptions électorales, a renvoyé au 15 avril la discussion de ce bill, et en attendant il en a confié l'examen à un comité spécial de cinq membres. Ainsi, pour le moment, les citoyens de la première et de la seconde municipalité n'ont plus à s'inquiéter de la perturbation dont on les menaçait et peuvent procéder aux élections d'après les dispositions des lois existantes. Ce résultat doit être attribué aux louables efforts des représentans whigs qui ont fait ressortir toute l'iniquité de la mesure, et à la presse qui a dignement secondé leur persévérance.

Le conseil de la seconde municipalité a adopté dans sa séance du 24 courant, les résolutions suivantes que l'on recommande à l'attention des Aldermen des deux autres municipalités:

Résolu que 1o. dans l'opinion de ce Conseil, la permission accordée aux colporteurs de vendre dans les rues, les marchés et sur les débarcadères de la Nouvelle-Orléans, est injuste et nuisible. Elle est injuste en ce sens qu'elle porte tort aux marchands établis et résidents en permanence qui contribuent pour une portion considérable, soit directement, soit indirectement, aux revenus de l'Etat et de la ville. Elle est nuisible, en ce qu'elle ne sert en rien à la commodité du public et qu'elle a une tendance à diminuer les bénéfices des affaires régulières, aussi bien qu'à réduire les loyers et conséquemment la valeur de la propriété taxable;

2o. Les encans au détail, connus vulgairement sous le nom de "mock auctions," soulèvent les mêmes objections que le colportage, et produisent en outre un grand mal, puisqu'ils nuisent à l'honnête marchand et dégradent le caractère de notre ville; ils ne devraient pas être sanctionnés par la loi;

3o. La taxe d'Etat de $10, frappée par l'Acte du 26 mars 1842, sur tous les vendeurs de marchandises, fruits, etc., vendus dans les marchés et les rues de la ville, avec la taxe additionnelle de $3 pour la licence, exigée par le collecteur de la taxe, est injuste pour la ville, attendu qu'elle permet dans nos marchés des ventes que prohibent nos ordonnances, et de plus qu'elle est oppressive pour la classe des vendeurs de café et des marchands de fruits, humbles industriels que la ville n'a jamais imposés;

4o. La taxe d'Etat de $25 pour une licence donnant le droit de vendre pendant une année toute espèce d'articles, de marchandises et de produits, soit sur la levée, soit à bord des chalands, barques, bateaux à vapeur, bâtimens de tout genre, avec la surtaxe de $3 pour la licence, est une taxe sur le commerce de cette ville et nuisible à ses intérêts; attendu que la faculté ainsi accordée de vendre sur la levée et au débarquement durant une année, est en opposition directe avec une sage police et avec les intérêts de tous ceux qui se livrent au commerce dans cette ville.

5o. Un mémoire à l'assemblée générale de l'Etat, exposant les griefs ci-dessus mentionnés, sera transmis au maire; et les conseils de la première et de la 3me municipalité seront respectueusement invités à donner leur adhésion à ce mémoire.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE—Le premier concert de la "Société Philharmonique Allemande" qui aura lieu lundi prochain, nous fera entendre des œuvres tout à fait nouvelles pour nous; entre autres l'ouverture d'Egmont et la belle symphonie en ut mineur de Beethoven.

Chronique Locale.

PRISON DE PAROISSE—Nous extrayons des rapports de la prison de Paroisse, des renseignemens sur les divers prisonniers qu'elle renferme. Pauline, esclave, condamnée à être pendue; la sentence doit recevoir son exécution aujourd'hui. Frances, esclave, condamnée pour incendie à une détention perpétuelle. Arena, pour le même crime, confisquée par l'Etat. Douze prisonniers sont détenus pour vol; les peines varient d'une semaine à six mois. Deux coupables d'escroqueries sont condamnés à six mois d'emprisonnement. Quatre coupables d'assaut et batterie resteront en prison de quatre mois à deux ans. Un individu, convaincu d'avoir vendu des liqueurs à des esclaves, est retenu en prison pour une amende de $200. Un autre pour blessures, deux ans de prison. Un banqueroutier frauduleux, douze mois. L'esclave Wm. Gross, condamné à être vendu. En tout il se trouve donc 28 prisonniers sur lesquels pèsent des jugements. La plupart d'entre eux sont aussi condamnés aux frais, qui sont pour quelques-uns assez considérables.

Parmi les prisonniers qui attendent leur jugement, on compte quatre prévenus d'escroquerie; trois sont détenus pour vol; quatre pour faux; trois pour meurtre; quatre pour larcin; deux pour abus de confiance; un pour assaut et vol; un pour s'être soustrait à la justice; un pour tentative de viol; un pour assaut avec intention de tuer; un pour tentative de meurtre; un pour recel; deux hommes de couleur libres, qui se sont trouvés en contravention; et cinq autres dont il a paru nécessaire de s'assurer.

Ceux qui ont été renvoyés en prison pour attendre un nouvel interrogatoire, sont: un prévenu de meurtre; 11 prévenus de larcin, et un prévenu d'assaut et batterie. Il y a en outre cinq détenus pour dettes.

Arrestation Importante.—Les officiers Evans et Van Buren ont arrêté hier un individu, nommé William Taylor, qui est accusé d'avoir commis un vol considérable d'horlogerie et de bijouterie à Pensacola. On a trouvé sur lui quelque fausse monnaie et une montre en cuivre. Il comparaitra devant le recorder Baldwin.

Cour Criminelle.—Thomas Dixon, prévenu d'abus de confiance, Andrew Martin, h. c. l., prévenu de larcin, plaident coupables; S. B. Santananat, prévenu d'escroquerie, Claud Samory, d'assaut et batterie, W. A. Evans, de faux, Richard Ross, de contravention aux lois sur les jeux, plaident non coupables.

Vol sur la voie publique.—Le nommé Denis Fagan, écroué hier, comme un des complices du vol avec violence commis sur la personne de J. K. Stevens, a été hier [illegible]

faiseurs remirent à Anne Kawanagh le portefeuille volé; cette femme le brûla pour faire disparaître autant que possible toute trace du vol.

En conséquence, W. Brooks, J. D. Crawford et Anne Kawanagh ont été renvoyés pardevant la cour criminelle; quant à Denis Fegin, il ira attendre à la maison de travail, l'appel de l'affaire, dans laquelle il comparaîtra comme témoin d'Etat.

LEGISLATURE D'ETAT.

27 MARS.

SÉNAT.—M. Taylor, au nom de la minorité du comité chargé d'examiner le raccourci à faire aux environs de la rivière Rouge, fait un rapport et présente une pétition contre ce travail.

M. Porter, au nom du comité des élections, présente un rapport sur l'élection contestée de St. Landry. Ce rapport très long, traite compendieusement la question et conclut (en conséquence de scrupules constitutionnels qui ne lui permettent pas de proposer l'admission du membre contestant) à ce que le siège de M. Prescott soit déclaré vacant en laissant la solution de la question au peuple.

M. Parham, au nom de la minorité du comité d'élections, fait aussi un rapport, mais concluant à l'admission de M. Cooke. Ce rapport est court, mais nerveux, plein de sens et parfaitement concluant.

On ordonne l'impression des deux rapports qui sont mis à l'ordre du jour pour mercredi.

M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait plusieurs rapports, 1o. Sur le bill créant les notaires de paroisse; 2o. Sur le bill déterminant dans quelles circonstances il y aura lieu à changer de juridiction (*change of venue*) en matières civiles et criminelles; 3o. Sur la pétition de Mme Bonneot, demandant des modifications à son contrat de mariage afin de vendre certaines propriétés. Le comité conclut au rejet sur cette pétition ne pensant pas qu'il soit convenable de faire intervenir la Législature.

Le bill organisant les cours de district à la Nouvelle Orléans est mis à l'ordre du jour pour mardi.

M. Farmer annonce qu'il présentera sous peu un bill pour déterminer la qualification des jurés.

M. Brashear présente un bill destiné à définir le mode d'obtenir la résidence politique.

M. Maunsel White présente une pétition de MM. Coffin & Co. Renvoyé au comité des réclamations.

On s'occupe du bill relatif au droit de préemption sur les terres publiques.

M. Taylor en demande l'impression—Repoussé.

Le même membre en demande l'enrôlement avant la passation définitive, à cause de son importance.

M. Parham s'y oppose—on veut gagner le temps et en empêcher l'adoption.

M. Taylor proteste contre cette accusation, ce bill est important et n'est pas suffisamment compris.

M. Marks dit qu'on doit se méfier des propositions du préopinant qui est un habile tacticien.

M. Taylor proteste encore de la pureté de ses motifs.

La motion de M. Taylor est repoussée.

On lit le bill pour la troisième fois, et le vote est renvoyé à lundi.

Le Sénat siège ensuite à huis-clos.

CHAMBRE.—On adopte le bill annexant une partie de la paroisse Union à la paroisse de Ouachita.

M. Vason demande la reconsidération du vote d'hier sur le passage du bill égalisant, ou prétendant égaliser, la représentation municipale à la Nouvelle-Orléans, MM. Smith et ——— s'y oppose pour le moment, vu le peu de membres qui se trouvent présents.

M. Kelly ne s'oppose pas à ce que la motion de reconsidération soit ajournée. Il consentira même à modifier la division du troisième district qu'on croit affecter les droits d'une certaine personne—mais en tout cas il veut qu'on fasse une division telle que les minorités puissent être représentées. Enfin il consent à laisser ce sujet en suspens jusqu'après les prochaines élections d'avril.

M. Smith demande que le vote sur la reconsidération soit ajourné à midi. Adopté par 42 contre 29.

La Chambre adopte un bill établissant un siège de justice dans la paroisse de Franklin; ainsi que le bill créant un district de jury de police additionnel dans la même paroisse.

M. Charbonnet est autorisé, par résolution, à occuper provisoirement certain terrain appartenant à l'Etat jusqu'à ce qu'on ait décidé sur sa pétition.

M. Bullitt présente un bill donnant deux aldermen au quatrième district de la seconde Municipalité. Adopté.

L'ingénieur est autorisé par un bill à employer un secrétaire additionnel.

On lit pour la première fois une résolution de M. Drew, tendant à modifier le règlement et à forcer les membres à être plus ponctuels.

M. Newport présente un bill établissant une taxe sur les nègres libres. Renvoyé au comité de finances.

On adopte une résolution chargeant le comité des affaires paroissiales à présenter un bill pour faire faire le recensement de la population totale et des électeurs de chaque paroisse.

M. Moise, au nom du comité judiciaire, présente un bill à l'effet de prévenir les fraudes dans les procès en séparation de biens. Un bill pour régulariser la nomination des juges de district, etc.

La Chambre a passé le bill fixant la compensation de l'imprimeur de l'Etat, après beaucoup de discussions.

Le bill municipal est ensuite reconsidéré sans discussion. M. Eastland présente une résolution renvoyant le bill à un comité spécial de cinq membres avec instructions de faire son rapport le 15 avril. Adopté.

Le bill ayant pour but de prévenir les paris sur les élections est renvoyé au comité des élections.

Le bill permettant à Harriet Mitchell, f. c. l., de résider dans l'Etat, est discuté pendant quelque temps et mis de côté.

La Chambre s'ajourne.

CONGRES.

Séance du 19 mars 1846.

SÉNAT.—M. Jarnagin fait observer qu'il paraît y avoir quelque doute sur le sens et la portée du rapport du comité d'enquête; en conséquence, il propose une résolution qui expulse de la galerie des rapporteurs au Sénat l'éditeur, le gérant et le rapporteur du *Times.*

M. Mangum fait observer que la présente résolution est tout à fait inutile. Le rapport du comité ayant été adopté, il est du devoir du sergent d'armes d'en mettre les ordres à exécution. Le Sénat a d'ailleurs bien autre chose à faire qu'à s'occuper de ce sujet.

M. Jarnagin répond que si le président l'entend de la même façon, il est tout prêt à retirer sa résolution. Il avait pour but de faire disparaître tous les doutes qui pouvaient s'élever sur l'interprétation des conclusions du rapport.

Le président annonce qu'il a donné l'ordre de refuser l'entrée de la galerie des rapporteurs à tous les individus qui font partie de la collaboration du *Times.*

Le Sénat s'occupe ensuite de la résolution de M. Yulee qui demande au président de faire dresser un état détaillé de toutes les dépenses du gouvernement, depuis son établissement jusqu'à ce jour. Après quelque discussion, on met cette résolution de côté sans rien décider.

M. Allen donne avis que, lundi prochain, immédiatement après l'expiration de l'heure matinale (morning hour), il proposera au Sénat de se former en séance exécutive, attendu qu'une question de haute importance qu'il ne lui est pas permis de présenter publiquement, requerra sous quatre ou cinq jours l'action du Sénat en séance exécutive.

On reprend ensuite la discussion sur l'Orégon. M. Niles prend la parole: il défend la conduite du Président, et il prétend que nous devons accepter un compromis ayant pour base le 49e parallèle. Nous avons le droit d'abandonner la moitié du territoire; mais nous ne pouvons pas aller plus loin, dût la guerre suivre un refus de notre part. M. Niles exprime aussi quelques doutes sur la sagesse de la mesure qui a admis le Texas dans l'Union; c'est un précédent qui pourra avoir pour l'avenir de fâcheuses conséquences.

Le Sénat s'ajourne au lundi, 23 mars.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—On commence à voter sur les divers chapitres du bill des rivières et des havres. On a déjà adopté les suivants: $5000 pour la baie de Belle-Sodus, sur le lac Ontario; $7000 pour le havre d'Oak-Orchard, New-York; $40,000 pour les obstructions entre Buffalo et le lac Michigan; $12,000 pour le havre de Little-Fort, lac Michigan; $75,000 pour le port de St Louis; $15,000 pour la baie de Newark; $20,000 pour le Hâvre-de-Grâce. La Chambre s'ajourne ensuite pour assister aux funérailles d'un enfant du sénateur Colquitt.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Hibernia*, est arrivé à Boston, dans la nuit du 18. Les nouvelles ne sont pas sans importance. Nous sommes redevables à l'obligeance des éditeurs du *Times*, de l'extrait que nous en donnons, d'après le Willmer & Smith's *European Times.*

Les débats qui ont eu lieu dans le Parlement sur le plan financier de Sir Robert Peel ont été longs et animés, mais le ministère a fini par l'emporter à une majorité de 97 voix dans la Chambre des Communes.

Cependant la question ne saurait être considérée comme résolue encore. Ce n'est qu'un vote en quelque sorte préparatoire qui laisse en suspens toutes les mesures de détail. Ensuite le débat devra recommencer devant la Chambre des Lords. Ce ne sera donc guère qu'à la fin de la session qu'on saura définitivement à quoi s'en tenir. En attendant que deviendra le commerce?

Toujours est-il que Sir Robert Peel a commencé par son projet de loi sur les céréales, projet qui abolit les lois antérieures graduellement en trois ans. L'abrogation de ces lois sera donc le premier pas à faire. D'ailleurs, craignant la coalition des adversaires du délai de trois ans et des adversaires de l'abrogation de ces lois, il a très habilement déclaré qu'il s'en rapporterait à la sagesse de la Chambre quant à l'époque de la mise à exécution de la nouvelle loi.

On s'accorde à penser que la mesure passera définitivement dans la Chambre des Communes; mais passera-t-elle dans la Chambre haute? L'affirmative paraît n'être pas douteuse pour ceux qui sont à portée de bien voir les choses. Ce qui contribuera à la faire adopter c'est qu'une dissolution du Parlement serait, dans les circonstances actuelles, une calamité nationale, surtout avec la tournure menaçante que prennent les affaires d'Irlande.

Sans parler de l'Irlande, le délai législatif pourrait avoir les conséquences les plus graves, parce qu'il suspendrait tous les projets de chemins de fer qui sont en ce moment pendants au Parlement; bien plus, ce délai désorganiserait gravement la circulation monétaire; enfin les passions du peuple sont soulevées et les conséquences d'un rejet par la Chambre des Lords sont incalculables.

Par toutes ces considérations on pense que l'aristocratie anglaise, qui est éminemment intelligente, [illegible]

de Liverpool Borough s'y trouve pour plus de 100,000 livres sterling.

Le temps est d'une grande douceur; on aurait pu en janvier et février se croire au milieu de mai. La végétation est tellement précoce qu'elle donne les craintes les plus sérieuses aux esprits les moins timorés. S'il survenait une gelée, le bled souffrirait peut-être à n'en pas revenir. D'un autre côté, si le temps continue, la vermine produira des conséquences tout aussi désastreuses. Par bonheur, en vertu du nouveau tarif, l'importation des bleds et farines ne peut manquer de s'accroître.

La rareté de l'argent s'est fait sentir sur le marché au coton. Pendant la dernière quinzaine, une grande inactivité, suivie d'une baisse, s'est manifestée; les choses n'auraient même pas changé d'aspect, sans l'arrivée du *Patrick Henry* qui, parti le 6 février, nous apportait le message du président et la correspondance entre le ministre anglais et le secrétaire d'Etat, relative à la question de l'Orégon. La tournure que semble prendre cette question a causé une vive surprise, car on pensait que les mesures commerciales du gouvernement faciliteraient la solution de ce problème. Lorsque la teneur belliqueuse du message eut transpiré, il se fit sur certaines qualités une hausse d'un huitième de sou (sterling). On regarde le refus du gouvernement américain de soumettre la question à un arbitrage, sous prétexte que cette concession serait la reconnaissance de fait des droits de l'Angleterre à une partie de l'Orégon, comme une puérilité, ou même comme une insulte. Ces droits ont été depuis longtemps reconnus dans des traités par les parties intéressées, et il est trop tard aujourd'hui pour venir mettre de côté ce que des négociations précédentes ont établi en fait. Les amis de la paix regrettent que l'arbitrage, le mode le plus satisfaisant de régler la chose contestée, ait été rejeté avec aussi peu de cérémonie. L'effet de ces impressions diverses a été de faire prendre au marché à coton une attitude plus ferme. Le pilote *William J. Romer* n'est pas encore arrivé, et sans le gros temps qu'a éprouvé le paquebot *Patrick Henry*, il est probable que son concurrent, malgré son peu d'importance comme tonnage, eut été plus heureux dans cette course. Le *Romer*, dit-on, apporte en Angleterre les dépêches de M. Packenham.

INDE—La bataille qu'on prévoyait avoir été donnée et dont on attendait des nouvelles avec tant d'impatience a été livrée en effet.

Les sikhs, on le savait déjà, sont entrés sur le territoire britannique, en traversant le Sutlej, avec une armée de 60 à 80,000 hommes et un parc d'artillerie double de celui des Anglais. Les forces anglaises s'étaient présentées pour s'opposer à l'invasion, la lutte s'est engagée et a duré trois jours. Le carnage a été grand. "Nos forces s'élevaient, disent les journaux anglais, à vingt mille hommes et nous en avons perdu près de quatre mille. Les généraux ont commis de grandes fautes, et tout porte à croire que la victoire est due à la bravoure indomptable de nos troupes bien plus qu'au savoir-faire de nos généraux.

Sir Robert Peel, dans la Chambre des Communes, et le comte Ripon, dans la Chambre des Lords, ont fait la motion de faire voter par le Parlement des actions de grace à l'armée de l'Inde.

Il paraît que Sir Henry Hardinge, le gouverneur général de l'Inde, a été trompé par son trop de confiance. Il ne croyait pas à une rupture de la part d'un allié de quarante ans. C'est la raison qui l'avait fait négliger trop longtemps les préparatifs nécessaires de la lutte.

Une longue lettre du correspondant parisien de MM. Wilmer et Smith, dont nous donnons quelques extraits, apprécie avec beaucoup de précision la discussion de l'adresse, dont nos lecteurs ont déjà vu les passages les plus remarquables:

"Cette discussion, dit la correspondance, en date de Paris, 28 février, a été la dernière qui ait eu lieu dans les Chambres françaises sur les affaires de l'Amérique. Elle a démontré que les opinions de M. Guizot et la politique du gouvernement n'avaient éprouvé aucun changement, et que la grande majorité de la Chambre des Députés les approuvait entièrement. Mais dans le débat précédent, s'est produite la déclaration mémorable que cette union intime qui durait autrefois entre la France et les Etats-Unis n'existera plus désormais; que ces deux pays vont maintenant poursuivre leur route sans s'inquiéter si la conduite de l'une plait ou convient à l'autre. Certes il y a là matière à regret, mais les Etats-Unis ne doivent s'en plaindre qu'à eux-mêmes; c'est le message de M. Polk qui a tout fait. Que la France ait commis une erreur dans l'affaire du Texas, ce ne serait pas une raison pour qu'elle se soumît à s'en voir blâmer hautement par le Président. Une grande nation ne peut pas se soumettre à des réprimandes de pédagogue, même si ses torts étaient on ne peut plus évidens. En rendant à M. Polk menace pour menace, la France a frappé plus fort peut-être qu'elle ne l'eût voulu; elle a pris une attitude d'une immense gravité pour les Etats-Unis, et d'autant plus sérieuse pour l'avenir que la guerre n'est pas impossible entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

"Les journaux ne disent rien sur la question de l'Orégon. La *Presse*, en constatant le fait que le gouvernement anglais avait consenti à accepter l'offre faite par M. Gallatin du 49ème degré de latitude, quoique cette offre eut été précédemment rejetée avec hauteur, en tire la conséquence que l'Angleterre accèdera à toutes les demandes des Etats-Unis. On pense qu'il n'y a eu que trop de bravades des deux côtés sur cette question, quoiqu'elle ne soit pas regardée comme une cause imminente de guerre. Les débats du Congrès sont reproduits sans commentaires, mais les votes exciteront un vif intérêt.

"Les résolutions de M. Allen sur l'intervention des gouvernemens américains dans les affaires du continent américain n'ont pas intéressé l'attention publique. Le *Siècle* les signale comme une réponse dictée par l'indignation aux déclarations de M. Guizot que la France interviendrait dans les affaires américaines quant et comment elle le jugerait convenable. Avant de commettre cette lourde méprise, le *Siècle* aurait du calculer qu'il était de toute impossibilité que les discours de M. Guizot fussent connus en Amérique alors que les résolutions de M. Allen étaient sur le tapis au Congrès, à plus forte raison lorsqu'elles lui furent proposées pour la première fois. Quoiqu'il en soit, ces résolutions n'ont aucune portée et n'auront aucun effet sur le gouvernement français. La France persiste à croire au droit des puissances européennes de se mêler des affaires américaines et continuera pour sa part à exercer son influence comme elle le jugera nécessaire. Cette position justifie l'opinion de M. Calhoun, que ces résolutions étaient inutiles et bien plus, qu'elles seraient d'un mauvais effet.

"M. King, le ministre américain, a donné, le 23 février, un grand bal pour célébrer la naissance de Washington. L'élite de la société parisienne y était invitée; M. Guizot, M. Duchâtel, lord Cowley y assistaient.

"Les nouvelles d'Alger sont d'un caractère très grave. Je n'ai pas le temps de vous donner des détails que vous trouverez dans les journaux; vous y verrez que les troupes françaises se sont lancées à la poursuite d'Abd-el-Kader dans toutes les directions, excepté la bonne; que l'émir avait envahi et ravagé plusieurs des provinces françaises d'où on croyait l'avoir chassé pour toujours, et qu'il était même venu jusqu'à trois heures de marche d'Alger. Les Français sont harassés, le manque de vivres et d'habillements décime les troupes. La milice et même les soldats condamnés au boulet ont dû être armés et envoyés en campagne. Cependant, aux dernières nouvelles, les affaires commençaient à prendre un meilleur aspect. On assurait que les Kabyles ne voulaient pas suivre Abd-el-Kader, parce qu'il les avait déjà trompés.

"Washington Irving, ministre des Etats-Unis à Madrid, a quitté Paris après un séjour de quelques semaines. M. Wheaton, ministre près la cour de Prusse, est ici.

"Le ministre de la guerre a présenté aux chambres un projet de loi pour accorder à l'Algérie un subside de 25 millions de francs.

"Une nouvelle tentative sera faite à la chambre des députés pour opérer la réduction des 5 pour cent.

"Les opérations de la Banque de France pour l'année dernière ont atteint le chiffre de 1,499,907,000 francs, le plus élevé jusqu'à ce jour.

"Le nouveau traité de commerce conclu entre la France et la Belgique paraît être plus avantageux pour la France que pour le dernier. Une des clauses porte que l'importation des toiles belges sera frappée du droit entier lorsqu'elle aura dépassé le chiffre de trois millions de francs.

ESPAGNE.

Madrid, 24 février.—Comme l'on s'y attendait, l'adresse signée par un nombre de députés, contre le projet de mariage de la reine avec le comte Trapani, a conduit à un changement de ministère. Un des ministres, M. Mon, était soupçonné d'avoir aidé au projet d'adresse; toujours est-il qu'il a été signé par plusieurs de ses amis particuliers. Cette circonstance a soulevé des altercations entre lui et Narvaez lesquelles ont mené M. Mon à faire une espèce d'apologie dans un discours qu'il a prononcé dans le corps législatif. Toutefois, cette discussion ne s'est pas terminée là, et les deux ministres ont eu de nouveau occasion de se quereller. Narvaez, homme très violent, se lança en reproches virulents contre ses collègues au point que l'un d'eux, le ministre de la marine, lui proposa un duel qui devait se terminer par la mort de l'un des deux; le cartel fut accepté, mais l'affaire n'eut pas de suite, par suite de l'opposition de leurs amis. Narvaez proposa alors que tous les ministres eussent à envoyer leurs démissions; mais ses collègues refusèrent de souscrire à cette proposition, attendu que possédant la confiance de la législature, il était de leur devoir de rester au cabinet. Mais Narvaez ne se trouvant pas satisfait, alla lui seul offrir sa démission à la reine, comme président du conseil. La reine fit alors venir les autres ministres et leur déclara qu'elle considérait le cabinet comme dissout. Ils firent des objections à rendre leurs portefeuilles en disant qu'ils pouvaient conduire les affaires du gouvernement sans le concours de Narvaez. Après quelque peu d'hésitation, M. Martinez de la Rosa, remit son portefeuille des affaires étrangères. Ses autres collègues n'ayant pas suivi son exemple, furent démis de leurs fonctions par la reine. Narvaez, appelé à former un nouveau cabinet, s'y refusa; et l'offre en ayant été faite au duc de Viluma, celui-ci accepta la tâche, mais dans l'impossibilité de pouvoir compléter le cabinet, il fut forcé de renoncer à cette tentative.

On s'adressa en dernier lieu au marquis de Miraflores, qui, plus heureux forma le cabinet, dont il prit la présidence. Voici sa composition: M. le marquis de Miraflores, chef et ministre des affaires étrangères; M. Isturitz, de l'intérieur; le général Roncali, de la guerre; l'amiral Torpeta, de la marine; M. Penay Aguayo, des finances; M. Asenzio, de la justice. Le général Narvaez a été nommé général en chef de l'armée. Le nouveau cabinet est composé d'hommes éminens, capables et patriotes, qui ont pris l'engagement d'agir selon la constitution et de mener à bien les affaires du gouvernement.

PENNSYLVANIE.—La crue des eaux dans la branche septentrionale de la Susquehanna a été plus forte qu'on ne l'avait vu depuis soixante ans; et une inondation désastreuse en a été la suite, dans le comté de Northumberland. Trois ponts, ceux de Catawissa, Danville et Northumberland ont été emportés. On croit qu'il en a été de même de celui de Berwick. A Danville le dégât a été considérable; l'eau est montée jusqu'au premier étage dans diverses rues. Le débordement de la branche occidentale a causé la mort de trois personnes.

NAUFRAGE.—Le *Journal du Commerce* de New-York a des lettres [illegible]

MEXIQUE

En examinant hier plus attentivement nos journaux mexicains, nous voyons par le *Locomotor* de Vera-Cruz que la communication de M. Slidell à laquelle on a fait allusion, demandait une décision péremptoire sur la question de sa réception comme ministre plénipotentiaire ordinaire pour régler non seulement la question du Texas, mais encore celle relative au paiement de la dette liquidée et des dommages causés aux indemnitaires par le retard de paiement.

Suivant le même journal "le gouvernement demanda l'opinion du Conseil qui a donné l'idée de ne pas recevoir M. Slidell si ce n'est en qualité d'envoyé extraordinaire pour ouvrir les négociations relatives à la question du Texas, ajournant les autres négociations jusqu'à ce que celle-ci soit réglée.

"Bien qu'on ne sache pas encore si le gouvernement suivra cette opinion, tout porte à croire qu'il en sera ainsi, nous le croyons d'autant plus fermement que le Président et son ministère savent que telle était l'opinion du gouvernement antérieur, l'opinion des Chambres, et celle de presque toute la presse périodique. D'un autre côté M. Slidell ne se relâchera en rien de ses prétentions, et sûrement il se décidera à s'en retourner dès qu'il aura reçu la réponse à sa communication.

"En ce cas il n'y a pas à douter que les forces maritimes des Anglo-Américains qui se trouvent sur les côtes de l'Océan Pacifique ne commencent bientôt à agir contre nos ports et que leur armée aux ordres du général Taylor ne s'avance sur le Rio Bravo.

On avait fait courir le bruit que la population de Vera-Cruz émigrait rapidement dans l'intérieur. Le *Locomotor* du 11 dit qu'il n'en est rien. Il y a seulement des personnes qui vont cette année comme d'usage passer l'été à Jalapa ou à Medelin. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison pour cela. Les hostilités viendront très probablement; mais elles ne sont pas immédiates.

L'expédition que l'on dirige sur la Californie était partie le 10 de Mexico.

La diligence partie de Vera-Cruz le 9, avait été volée presqu'aux portes de la ville.

On lit dans le *Courrier Français:*

"Trésorerie départementale de la République mexicaine.—Section de la trésorerie.—S. E. M. le Ministre des finances m'a adressé l'ordre qui suit:

"S. E. M. le Président par interim a décidé qu'il serait donné l'ordre à VV. SS. de faire placarder des affiches dans les parages accoutumés, annonçant que le gouvernement suprême, ayant besoin pour ses besoins les plus pressans, d'une somme de cinq cent mille piastres au moins, sous la condition qu'il sera admis en bons du fonds de 36 pour 100 une somme égale à celle versée en argent effectif, et que pour le remboursement, il sera délivré des mandats sur les douanes maritimes et sur la cinquième partie du droit des cotons, sans concession d'aucune prime, commission ou intérêt quelconque, convoque les personnes qui seraient disposées à faire des propositions, de les présenter à la trésorerie générale dans le délai de trois jours à dater d'aujourd'hui."

Dieu et liberté, Mexico 4 février 1846.—Signé, *A. Batres.—P. F. del Castillo.*

SUICIDE.—Les journaux ont fait mention de la mort du commodore Crane. Il paraîtrait que cet officier s'est suicidé dans son bureau, au département de la marine à Washington. Voici ce qu'on lit dans la correspondance de l'American de Baltimore. "Le commodore avait fait son testament la veille, et il a laissé une note priant que l'on transportât son corps à son domicile. La seule cause que l'on connaisse à ce triste événement, c'est la noire mélancolie qu'inspirait à M. Crane de très grandes souffrances physiques. Il paraît avoir accompli ce suicide avec préméditation, puisque la veille il avait rédigé son testament."

NEW-HAMPSHIRE.—La Chambre compte jusqu'à présent 136 whigs et indépendans; 109 locofocos et radicaux, la majorité y sera d'au moins vingt voix. Qui se serait attendu que le New Hampshire renonçât jamais au locofocoisme, à ses pompes et à ses œuvres.

BUFFALO.—On lit dans le *Courier* de cette ville, sous la date du 16 courant "On estime de $50000 à 100,000 la somme des dommages causés par l'inondation. C'est trop ou trop peu, selon nous. La perte la plus forte tombera sur les compagnies d'assurances. On nous assure que le Rochester n'a été assuré que quelques heures avant le sinistre. Le cirque de Buffalo présente un aspect de tristesse et de désolation. Les batimens qui n'ont pas été entraînés au large, ont tous plus ou moins souffert.

NEW-YORK.—La Société Philharmonique de New-York a souscrit une somme de $10,000 pour aider à l'érection d'un édifice qui sera consacré à donner des concerts. Il doit avoir cent pieds de face, sur deux cents de profondeur. Le rez-de-chaussée se composera de boutiques et de magasins, le premier étage renfermera deux salles de concert, une grande et une petite. Le devis total s'élève à $200,000, les fonds seront faits au moyen d'actions, et l'on espère avoir bientôt réalisé le capital nécessaire.

ACCIDENT HORRIBLE.—Mademoiselle Caroline Chapin, de Springfield, Mass., était assise près du feu occupée à coudre, lorsqu'elle fut saisie d'une faiblesse, elle tomba la tête dans le foyer, et lorsqu'on entra, elle était horriblement brûlée. On désespère de sa vie.

UN ABONNÉ EMPLUMÉ.—Le *Pioneer* de Marion Vermont, a pour abonné un garçon de onze ans qui paie son abonnement en œufs, et pour payer cette redevance, il n'a qu'une seule poule. Aussi son maître la soigne-t-il en conséquence, et compte-t-il bien qu'elle lui fournira toujours de quoi payer la nourriture spirituelle qu'il trouve dans son journal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Goe. Enfant Taylor, Apalachicola, — E G Rogers & co
Goe. [illegible] Tre Brazos St Jago, — capitaine
Steamer Bowlin Church, St Louis — Hyde & Ogesby

ARRIVÉS.
Navire Gondolon, Muirhead, de Londres
Navire Girard, Hinckley, de Liverpool
Navire Clifton, Ingersoll, de Liverpool
Navire Narava, Nye, de Rotterdam
Barque Achilles, Taylor, de Glasgow
Brick Comet, Rowling, des Bermudes
Brick Wolcott, Gardner, de la baie Vermillion
Goe. Adelaide, Braddock, des Attakapas
Goe. D Gregory, Young, d'Apalachicola
Goe. Marmion, West, du Bayou Sale
Goe. Tory, Nor. Willard, de la rivière Sabine
Goe. Delphin, Lepeumde, de la baie Vermillion
Steamers Belle of Ouachita, Clapp, du Bayou Glaize.
Batesville, Labarthe, de St Martinville.
Brownsville, Smith, de Brownsville.
Troy, Doblin, de la rivière Tallahatchee
Old Hickory, Lee, de Nashville.
Music, Streck, de la Pointe à la Hache
Creole, Heirn, de Mobile.
Republic, Palmer, de Little Rock.
Marengo, Adams, de la Mobile
Cora, Kimball, du Grand Ecore.
Sultan, Haygood, Opelousas.
Belle of Arkansas, Keeling, de Camden.
Aid, Reed, des Natchitoches.
Hard Times, Broadwell, de Vicksburg.
Waverly, Smith, de St Martinville.

DATES.

New-York	mars 19	Liverpool	mars 3
Washington	mars 20	Havre	fév 9
Charleston	mars 21	Mexique	mars 13
Texas	mars 12	Havane	mars 20

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	De Liverpool.	D'Amerique.
Caledonia, Lott	4 mars	1 avril

Eglise Evangélique Française.
Rue Condé, No. 160, entre Hôpital et Quartier.
Service régulier, chaque Dimanche, le matin à 11 heures, et le soir à 7 heures.
Ecole du Dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M.
28 mars—

LOUISIANA HIGH SCHOOL.
LYCÉE LOUISIANAIS.
Rue Condé, 103, entre Ursulines et St. Philippe.
LE 1er examen trimestriel public, pour constater les progrès des élèves et exciter leur émulation, aura lieu les lundi et mardi, 30 et 31 du courant; il commencera à 10 heures du matin et se continuera jusqu'à 6 heures du soir.
J. C. POIRIER, principal.
Le Courrier est prié de copier. 28 mars—1

REÇU par le navire Elizabeth, du Havre, un envoi de
Musique Nouvelle,
A vendre à 25 0/0 au-dessous du prix marqué, comprenant des airs d'Opéras et des morceaux pour piano sur les Martyrs, la Reine de Chypre, la Favorite et autres opéras en vogue.—Aussi un grand assortiment de Cordes de Naples, et autres pour violon, guitarre, basse, contrebasse, harpe, etc., ainsi que des cordes pour pédales, grande Valse de la Sirène, arrangée par H. E. Lehmann, à 75 cts.
24 mars—3 T. E. BENOIT, 78, Chartres.

AVIS est par le présent donné que Charles Dutillet, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour la cancellation des bonds, ci après savoir:

1o Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 1er de février 1839, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Stephano Doleze et Charles Dragon, ses sécurités.

2o Un bond de sept mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 25 février 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1838, conjointement avec André Cossé et Maximilien Martin, ses sécurités;

3o Un bond de cinq mille deux cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 14 décembre 1837, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1839, conjointement avec Thomas King et P. Toca, ses sécurités;

4o Un bond de cinq mille quatre cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 31 décembre 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1840, conjointement avec Dominique Bagas et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

5o Un bond de cinq mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 3 janvier 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de l'année 1841, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Stephano Doleze, comme sécurités;

6o Un bond de sept mille sept cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 19 décembre 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1842, conjointement avec Manuel Ronquillo et Stephano Doleze, ses sécurités;

7o Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 11 février 1843, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

8o Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 15 décembre 1843, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1843, conjointement avec Barthelemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

9o Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 30 d'octobre 1844, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1844, conjointement avec Maximilien Martin et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits bonds ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[L.S.] [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 27 mars 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 24 du courant, de Louisiane et Mississipi 16,373 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 7,445 balles; Anvers 1,390; Gênes 4,048; Trieste 4,335; Mexique 530; Havane 85, Boston 3,509; ensemble 21,342 balles, réduisant le stock de 4,969 balles, et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 197,256 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains			7,556
Reçu cette semaine	16,373		
Arrivé antérieurement	783,998	800,371	
			807,927
Expédié cette semaine	21,342		
Expédié antérieurement	589,329		610,671
Stock en mains ce soir 27 mars			197,256

Depuis notre dernier rapport les ventes de coton ont été modérées, s'élevant à 9,500 balles, à des prix soutenus—les opérateurs désirant attendre les nouvelles d'Europe avant d'entrer en opération. Ces nouvelles, allant jusqu'au 4 mars, ont été reçues ce matin, au bureau du *Commercial Times*, par un exprès extraordinaire, et sont d'un caractère très défavorable en ce qui regarde le coton, ainsi qu'on pourra le voir, en consultant les revues du marché de Liverpool, que nous publions plus bas. Les affaires ont été par suite arrêtées, et nous ne pouvons encore en constater l'effet.

Voici le détail des ventes: 116 balles @ 6¾; 31 @ 6; 182 @ 6½; 85 @ 10¼, 50 @ 10; 446 @ 7¾ et 7½; 300 @ 7; 58 @ 7⅛, 49 @ 7¾; 144 @ 7⅝; 58 @ 6½; 100 @ 8; 137 @ 7⅛; 200 @ 7⅜; 91 @ 7⅛; 90 @ 7⅝; 50 @ 8¼; 94 @ 7⅞; 100 @ 7⅞, 36 @ 7½, 300 @ —; 80 @ 7¾; 101 @ 7¾; 73 @ 8⅜; 90 @ 6⅜; 120 @ 6⅞; 80 @ 7½; 365 @ 7⅞; 47 @ 7¼; 337 @ 7⅝, 124 @ —, 230 @ 7⅝; 72 @ 7¾, 140 @ 6⅞; 90 @ 7¼; 60 @ 8¼; 154 @ 7⅛; 122 @ 8⅛, 304 @ 7; 87 @ 7⅛; 800 @ —, 275 @ 7⅛, 400 @ 8 cents ℔ lb.

TABAC—Il y a eu bonne demande pendant ces trois derniers jours, les ventes se sont élevées à 600 boucauts, à des prix qui maintiennent entièrement nos cours précédents. Les arrivages ne sont pas abondants. Nous cotons: Inférieur 2 @ 2½; ordinaire 2¾ @ 3¾; bon 3¾ @ 4½, beau 4¾ @ 5½; choix 5¾ @ 6; capes de cigares 2½ @ 11 cents la livre.

Arrivé depuis le 24 du courant, 1,278 boucauts; expédié dans le même laps de temps, pour Gênes 56 boucauts.—Stock en entrepôt et à bord de navires, 8,856 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main			7,672
Arrivé cette semaine	1,278		
Arrivé antérieurement	16,140		17,418
			25,090
Expédié cette semaine	56		
Expédié antérieurement	16,178		16,234
Stock en mains, ce soir 27 mars			8,856

SUCRE—Le marché a été très ferme, bien que les transactions n'aient pas été sur une grande échelle, embrassant seulement 1,000 boucauts. Les prix sont fermes de 4⅜ @ 6½. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

SUCRE HAVANE—Sans changement, peu de ventes.

MELASSE—La demande se maintient, nos cours précédents sont bien soutenus. La plupart des ventes ont été faites sur le pied de 27 cents ℔ gallon. Environ 1,300 barils ont changé de mains, principalement pour l'Ouest.

FARINE—Le marché a conservé sa tendance vers la hausse, les détenteurs ont pu obtenir une augmentation de 12½ cts. Les ventes ont été considérables, elles s'élèvent à 16,000 barils, au prix de $4 25 @ $4 37½ le baril, marque de St Louis $4 75 @ $5 00.

PRODUITS DE L'OUEST—Le PORC est en meilleure situation, les détenteurs ont obtenu une hausse; le mess se vend maintenant $11 le baril, M. O. $10 25 @ $10 50 [illegible]. BŒUF—Le prime a monté à $6 25 le baril, mess $9 50 le baril, demi-baril $4 50. GRAISSE—Les transactions ont été modérées aux anciens prix, 5½ @ 6 cents pour les qualités extrêmes. BACON—Se vend couramment aux cours précédents: plats-côtés 5¾, épaules 4¾ cts. JAMBONS—5¾ @ 6½. BEURRE de l'Ouest—Ventes limitées, de 8 @ 12 cts. suivant la qualité. FROMAGE—6 @ 7½.

WHISKEY—Il s'est fait des affaires importantes en whiskey. Les ventes s'élèvent à 1,800 barils, aux prix de 18½ @ 19⅛ cents le gallon pour le rectifié. [illegible]

GRAINS—Les transactions ont été actives sur le maïs, au marché sans changement dans les prix, qui sont de 45 @ 48 cents le boisseau, suivant la qualité. [illegible] avoines à 36 @ 37½ cts. le boisseau. Un lot de blé s'est vendu hier à 90 cts le boisseau.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché est [illegible]. Les prix sont restés les mêmes—Toile de l'Ouest 9½ @ 11; corde 4 @ 5 cts suivant la [illegible] et la qualité.

CHANGE—Il y a eu bonne demande pour le change à l'étranger et à l'intérieur, sans changement dans les cours. Nous cotons: Sterlings 6¾ @ 7½ pour cent de prime, francs, 5 32½ @ 5 35, sur New-York, à soixante jours, 2¾ @ 3 pour cent d'escompte, à vue, ¾ pour cent d'escompte.

FRET—Ferme sur tous les points. Nous nous référons à nos cotes ci-bas.

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	⅝d @ 17/32 la livre.
do	Pour Havre	[illegible] la livre.
do	Pour New-York	[illegible] la livre.
do	Pour Boston	[illegible] la livre.
Tabac	Pour Cowes, &c.	Point d'embarquement.
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.
do	Pour Hamb. et Brême	Point d'embarquement.
do	Pour Liverpool	Point d'embarquement.
do	Pour Havre	Point d'embarquement.
do	Pour New-York	$5 00 @ — le bct.
do	Pour Boston	$5 00 @ — le bct.
do	Pour Philadelphie	$9 50 @ $10 00 le bct.
Sucre et Melasse	—Ports du Nord.	
do	De la côte	Point d'embarquement.
do	De la ville	$5 00 @ $6 00 par bct.
Barriques	Pour New-York	$5 par boucaut.
do	Pour Boston	$5 par boucaut.
do	Pour New-York	$1 25 @ 1 37½ le bar.
do	Pour Boston	90 @ $1 le bar.
Farine	Pour New-York	87½ c le baril.
do	Pour Boston	87½ c le baril.
do	Pour l'Angleterre	4s. 6d @ 5s par baril.
Porc	Pour New-York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.
Whiskey	Pour New-York	Point d'embarquement.
do	Pour Boston	Point d'embarquement.

MARCHÉ AU COTON, DE LIVERPOOL.

Rapport de la semaine échue le 13 février.—Le marché au coton a été décidément languissant durant toute la semaine, néanmoins le commerce a fait passablement de demandes, et il y a eu des opérations; mais elles ont été modérées. Il est évident que ces achats n'ont eu lieu qu'à cause de besoins d'argent. Cette gêne ne continuera probablement pas longtemps; mais en attendant, elle a donné aux acheteurs un avantage marqué, dont ils ont profité sur les cotons américains, qualités moyennes et communes. Toutes les autres descriptions demeurent aux mêmes taux qu'auparavant, mais ont une tendance à la baisse. 2,400 balles coton américain ont été prises par spéculation, 1,070 dito et 140 Surat pour l'exportation. Les ventes de la semaine ont été de 30,000 balles.

Rapport de la semaine échue le 20 février.—Le coton est d'un huitième d. plus bas cette semaine, et dans quelques opérations faites on a obtenu un quart de déduction. Cette dépression continuelle dans les prix et la faiblesse des affaires ne proviennent que de la gêne dans les finances qui se fait sentir tant à Manchester que sur notre place. S'il y avait eu les facilités ordinaires dans les escomptes durant le mois dernier, les prix des cotons, selon toute probabilité, auraient été tout le contraire de ce qu'ils sont actuellement. Dans l'état actuel des choses, on ne vend que pour répondre aux nécessités du moment, et avec espoir de se refaire des sacrifices que l'on fait actuellement.

Nous considérons donc que la baisse que nous avons mentionnée plus haut, est uniquement la conséquence de l'état du marché monétaire. Par conséquent, s'il survenait quelque changement dans la négociation des effets provenant de transactions en coton, (papier que nous considérons comme le meilleur qui existe dans le monde commercial,) ce changement ne saurait manquer d'exercer ici une influence favorable. La baisse s'applique plus particulièrement aux cotons américains, égyptiens et Surat, les qualités longue-soie en sont très peu affectées. 1,500 balles américain et 200 Surat ont été prises pour l'exportation. Ce matin, la demande est meilleure; les circonstances semblent prendre un aspect plus favorable. Les ventes s'élèvent de 6 à 7,000 balles, et les importations de cette semaine à seulement 3,602 balles. Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 27,000 balles.

Revue de la semaine finissant le 27 février.—La demande de coton a été assez bonne, pendant cette semaine, de la part des consommateurs. Cependant le marché est resté calme. Il y a bien peu de changement dans les prix, et les cotes de la semaine passée sont restées les mêmes.—Sans aucun doute, il y a eu sur le marché monétaire un grand changement, le bon papier provenant d'opérations sur coton, que l'on refusait de prendre, peut maintenant être converti en argent, sans payer des prix exhorbitants. Mais, malgré ces circonstances, il est évident pour toute personne qui fréquente la Bourse de Liverpool, que nous souffrons encore beaucoup du manque d'argent, et que l'influence en est considérable sur tous les produits qui se trouvent dans ce port. 3,500 balles américain et 200 Surat ont été prises pour la spéculation et 2,500 américain et 200 Surat pour l'exportation. Les ventes de la semaine se sont élevées à 4,000 balles et celles de la semaine à 28,810.

3 mars—Depuis vendredi dernier, le marché est plus ferme. Les ventes se sont élevées samedi et aujourd'hui à environ 18,000 balles, en y comprenant une petite partie prise par la spéculation. Les nouvelles apportées par le Patrick Henry, arrivé hier, ont rendu le marché plus ferme, et dans quelques circonstances les prix ont haussé de ⅛d. sur les cotes du 27 du mois dernier.

Le 27 février, le cours pour le coton Orléans était de MIDDLING 4½d; FAIR 4⅞d.

Le marché aux farines était calme—des Etats-Unis en entrepôt, 26 @ 27 s. le baril.

AVIS—Pour Bayou Sara—Le CLINTON, portant la malle des E. U. arrive aujourd'hui et repart demain dimanche, 29 courant à 10 heures A. M.
N. B. Le fret sera reçu par ce bateau entre les rues Bienville et Conti.
28 mars W. H. AVERY.

CHAUX DE PIERRES, de Thomaston—1,200 barriques chaux de pierres, de Thomaston, en débarquement du brick Kimball, au-dessous des Magasins Rouges, troisième municipalité, en excellent ordre pour l'expédition, à vendre par JOHN STROUD & Co, 36, rue de la Douane, ou à G. W. BROWN, 11, Magasins Rouges, 3me municipalité.
26 mars—3

TABAC—Un petit lot Vuelta de Abajo, récemment reçu et à vendre par WARNEKEN & KIRCKOFF.
28 mars 26, Bank Place

SAC EN PITRE—25,000 sacs de la contenance de deux et deux et demi boisseaux, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
23 mars 79 rue Tchoupitoulas

FARINE.—400 barils, en débarquement du vapeur Champion, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
28 mars 79, rue Tchoupitoulas

CAFE—1800 sacs café de la Havane et de Rio, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
28 m 26 Vieille Levée

FIL à Coton [illegible]

FAITS ÉTONNANTS—QUI CROIT QUI VOIT! Pendant ces derniers quinze jours trente cinq guérisons remarquables ont été opérées en ville par le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dalley, savoir: cinq brûlures sérieuses ont été guéries sans laisser de cicatrices; six cas de rhumatismes chroniques, [illegible] dames ont été guéries de lacérations [illegible] d'ulcères chroniques qui [illegible] pendant plusieurs années, ont été promptement guéris; dix cas d'hémorrhoïdes et plusieurs cas d'inflammation, coupures, maux de tête, de jambes, etc., ont été guéris, tandis que tous les autres remèdes avaient failli.

Si les témoignages ci-dessus ne peuvent satisfaire les plus incrédules, nous ne pouvons que leur recommander d'en faire l'expérience, ou bien se résigner à souffrir. Si quelqu'un désire connaître les noms des cas mentionnés ci-dessus, nous leur donnerons l'adresse des personnes qui ont été ainsi guéries.

N. B. Les guérisons ci-dessus ont été obtenues par le Magical Pain Extractor de Dalley. Il existe en ville des contrefaçons, conséquemment n'achetez point à moins que le nom de Dalley soit écrit à la plume sur l'enveloppe de la boîte. Le seul véritable se vend au No. 151, rue de Chartres, au Dalley's Southern Depot. 26 m—3

MEDECINES—Les célèbres médications suivantes du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 20, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Liverwort, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI CHEZ K. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casa Calvo et Français, 3me Municipalité. 13 mars—30

Le navire LIVERPOOL, venant de Liverpool, est maintenant en déchargement vis-à-vis la presse à coton d'Orléans. Avis est donné aux consignataires d'avoir à prendre leurs permis dans les cinq jours, ou leurs marchandises seront envoyées en douane.
26 mars LEVI H GALE, 93 Commune.

La barque STRAFFORD, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le marché à la viande, 1ère municipalité. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées, à leurs frais, dans les magasins de la douane.
G. M. LUCAS, consignataire. 24 mars—5

Mystères de l'Inquisition.
ON souscrit à cet ouvrage chez M. Godin, libraire, rue de Chartres 133, et à l'imprimerie de J. L. Sollée, rue de Chartres, No. 137.
La première livraison paraîtra le 7 avril 1846.
Cet ouvrage sera publié en 23 ou 24 livraisons à raison de DIX CENTS chaque livraison de seize pages grand in 8o., rendue chez les souscripteurs. 27 mars—4

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale.
REÇOIT par le navire Elisabeth, venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis grande nouveauté, aussi des batistes d'Ecosse, batistes de soie, etc. etc. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille en tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine. 27 mars

Nouveautés de Paris.
LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Cotara, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de mousseline panama, haute nouveauté, balzorine, jaconat, tarlatan, partie de barège riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.
Partie reçue en [illegible], a été jointe par erreur, une partie de soierie pour robes, qui vu la saison avancée, seront vendues au dessous du prix courant. Aussi poult de soie noir, moiré, grande largeur, à $2 la yarde, florence [illegible] de toute couleur, cerise excepté, à 50 cents.
Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil unis et brodés, [illegible] écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus varié qu'il y ait en ville.
Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.
27 mars R. D. FANIS, 146 rue Royale.

UN Américain, qui a beaucoup d'expérience dans l'enseignement et qui est très capable d'instruire dans toutes les branches d'une éducation libérale y compris la langue française, désirerait trouver un emploi dans une famille ou dans une institution, à un salaire raisonnable. Il peut donner de bonnes recommandations, s'adresser à J. HUETZ & Co.
25 mars—2 25, Canal.

Il a été conduit aux épaves de la Troisième Municipalité, rue de l'Esplanade entre les rues Claiborne et Derbigny
Un CHEVAL créole, rouge, borgne de l'œil droit, le pied droit de devant et celui de derrière blancs, sans marque visible.
Une VACHE noir châtain, quelques petites tâches sur le ventre et la queue blanc, sans marque visible.
Une VACHE blanche, ayant quelques petites tâches rouges, la corne droite courte, l'oreille droite coupée et à l'entaille, sans marque visible.
Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici au mercredi, [illegible] ils seront vendus à l'encan, le samedi suivant, conformément aux ordonnances.
28 mars—10 M. PRADOS, gardien des épaves.

PERDU hier jeudi, à midi, un petit garçon de 3 ans, vêtu de mérinos couleur lie de vin, et coiffé d'une casquette avec un gland sur le côté. La personne qui a trouvé cet enfant est priée de le ramener à M. Parely, enc. Rue Aune et Bourbon, qui donnera une récompense. 27 mars—2

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, avec cuisine haute et cour dans le fond, située au No 22, rue Fouche près la rue Julie. Pour autres détails s'adresser sur les lieux ou à EMERSON, TOURNE & Co.
27 mars 15e. Tchoupitoulas

A LOUER—Le magasin situé No. 9, rue Front Levee entre Bienville et Douane et le haut de la maison située rue St Philippe, No. 43, entre Conde et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à J. KOHN, au Merchants Exchange
27 mars—12 rue Royale.

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à quatre étages et à l'épreuve du feu, situé rue de la Commune, No. 30. S'adresser à NORTH & BROTHERS
25 mars

JEUNE GARDE A CHEVAL.

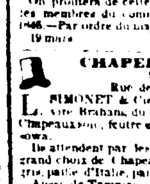

Vous êtes prévenus que la Compagnie se réunira en comité général dimanche prochain, 29 du courant, à 10 heures du matin, pour affaires importantes. Vous êtes priés de ne pas y manquer.—Par ordre du capitaine.
Le maréchal des logis chef
27 mars JQUES. LEON.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Nlle. Orléans, ce 17 mars 1846.
ORDRE DU SERVICE.
Le Bataillon prendra les armes dimanche 29 du courant, à heures précises du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal.
On profitera de cette sortie, pour procéder à l'élection des membres du comité d'administration pour l'année 1846.—Par ordre du major.
19 mars F. SAUTON, Ad. major

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 30.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brabant, du Havre, un beau assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Rezowa.
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.
Aussi, de Tampico—10 balles Panama qu'ils vendront très bas prix. 3 fev

AVIS—Ed. SIMON et A. MORPHY, avocats, se sont associés pour l'exercice de leur profession.
Bureau: Rue Royale, près de celui du Conservateur des hypothèques, No. 111.
Résidences: E. Simon, rue de l'Esplanade No 157, et A. Morphy, rue Royale, No. 111. 24 mars—5

NOUVEAUTES—Reçu par le navire Elizabeth du Havre, un joli assortiment de jaconats et balzorines, de la manufacture de Wesserling et en vente chez CHARLES ODIER & Co.
24 mars—6 15 Royale

AVIS.
D'ICI au mercredi, huitième jour du mois d'avril prochain, et jusqu'à l'heure de midi, on recevra au bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nlle. Orléans, rue Bourbon, No. 15, des propositions pour le creusement des canaux dont le détail suit:
Un dans *Broad Street*, commençant au Canal Carondelet, et courant vers le nouveau canal de la rue Julie. Il devra avoir vingt pieds de large au haut, dix pieds de large au fond et six pieds de profondeur.
Un dans l'avenue du Canal Carrolton, commençant à la rue Julie, et courant vers la rue d'Orléans. Il devra avoir vingt pieds de large au haut, dix pieds de large au fond, et six pieds de profondeur.
Un de chaque côté de la rue Commune, commençant à la rue Claiborne, et courant vers le nouveau Canal. Ils devront avoir quinze pieds de large au haut, sept pieds de large au fond, et cinq pieds de profondeur.
Ceux qui seront disposés à soumissionner pour l'entreprise des travaux sus-mentionnés, devront indiquer combien ils demandent par mètre cube.
Pour les conditions du paiement, s'adresser au bureau.
RICHARD HAGAN, Président du comité exécutif C. D. N. O.
20 mars—20, 31 m—1, 2, 3, 4 av

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente 250 barillets clous, grandeurs assorties, blanc de plomb No 1, pur; en grands et petits barils, des laboratoires de Ste Marie, St. Louis; ficelle d'emballage, qualité supérieure; plomb de chasse et en barres; corde et ficelle d'emballage; thé poudre à canon et impérial en boîtes de 6 et 13 liv. et canisters de 2 liv.; indigo de Manille et de Carracas; 50 caisses chandelles; 400 sacs café de la Havane; 200 paniers huile d'olive; 50 barils bon vinaigre; Oporto, à bon marché; absynthe et kirsch; poivre, piment, [illegible] épaules et graisse.
MERLE, BEYLLE & Co.
27 mars 79 Tchoupitoulas

CAFE—204 sacs Havane fin vert, en débarquement du brick Tait et à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
27 mars

CIGARES de la Havane—64,000 regalias, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.
27 m

SUCRE de la Havane—75 caisses en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN,
27 mars 42, Gravier.

FARINE—250 barils farine superfine, en débarquement du steamer Metamora et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
27 mars 77, Tchoupitoulas

WHISKEY—200 barils whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Metamora et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
27 mars 77, Tchoupitoulas

FROMENT—500 boisseaux, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
27 mars 77, Tchoupitoulas.

EN débarquement du Strafford, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge;
25 demi dito vin blanc;
100 milles bouchons pointus;
200 boîtes eau de cologne;
12 douz de veaux cirés pour tiges de bottes;
20 caisses savon de Marseille; à vendre par
DUDOUGT & TEULADE,
25 m 13, Toulouse.

CHEMISES FRANCAISES.
No. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.
Mme Henry demande des bonnes ouvrières et elle [illegible]

MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE,
24 mars Encoignure Royale et St Anne

TRAITEMENT RASPAIL.
LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général,
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.
Aussi,—Tous les médicaments indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité.
F. & J. LACOSTE,
9 mars—30 105 Royale

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi [illegible] que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent [illegible] son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle [illegible]
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR A. DUMAS.
EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié [illegible]
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 [illegible]

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ.
PRESENTEMENT en vente à la Librairie de Vor. HEBERT, 149, Chartres.
2e fev

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu, pour quelques mois de la Nouvelle Orléans, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Reine de Chypre, situé à l'encoignure des rues St-Pierre et Royale, de se présenter chez lui sous le délai de dix jours, et prie en même temps les personnes qui lui doivent de vouloir solder leurs comptes.
Pendant son absence, M. P. Bos sera chargé de sa procuration, et son agent. 17 mars

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux, les articles suivants:
36 barriques Vin rouge St. Emilion, No. 3,
18 demi do do do 3,
4 barriques do St Emilion, No. 2,
9 demi do do do 2,
8 barriques do St Emilion, No. 1,
9 demi do do do 1,
4 barriques do St Julien Medoc,
9 demi do do do;
18 demi barriques Vin blanc Sauterne;
2 caisses Sardines à l'huile.
25 mars F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
25 barils vinaigre de vin blanc supérieur;
40 caisses sardines à l'huile, de J. Peneau, en boîtes de ½ et ⅓ de boîtes;
27 caisses fruits assortis au jus de J. Peneau;
14 caisses framboises et fraises, do do;
[illegible] dito prunes, abricots et cerises, do do;
10 dito prunes sèches en pots et boîtes transparentes.
5 dito truffes pures du Perigord, de diverses dimensions.
2 dito figues et chataignes au sirop;
4 dito cèpes et champignons au naturel,
3 dito pâtes truffes de diverses dimensions.
24 m LOBRILHE & Co, Encoig. Royale et Douane.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 2,500 [illegible] de munition bien conditionnés, [illegible]
24 mars S V BARRETT, 29 Vieille Levée et 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux:
300,000 capsules dorées, à $4 le mille;
50,000 capsules [illegible], 300 ½ boîtes sardines
16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus
11 do 24 ½ do do do
24 mars S V BARRETT, 29 Vieille Levée et 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne bonne qualité.
24 mars S V BARRETT, 29 Vieille Levée et 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné—3600 caisses de vin blanc et rouge; 500 caisses de do [illegible] bouteilles à la caisse, 400 paniers huile de Marseille et d'Aix [illegible]
24 mars S V BARRETT, 29 Vieille Levée et 21 Gravier

RICHARD HAGAN & CO. 13, Canal,
OFFRENT en vente en lots convenables aux acheteurs, café Rio du vert de la montagne, Havane, la Guayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement, huile de baleine de New Bedford et tous les autres articles de notre ligne d'affaires.
LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, [illegible] vieux rum de la Jamaïque (âge de 30 ans), une quantité de whisky vieux de blé supérieur [illegible] en barriques et en caisses, qualité supérieure [illegible] de vins de toutes qualités [illegible]
BEURRE CREOLE—aussi bien que celui de Philadelphie. Nous recevons cet article [illegible] par semaine de [illegible] de la côte.

BAREGE ET MOUSSELINE A BON MARCHÉ.
C. M. SIMPSON,
No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane,
VIENT de recevoir des encans de New-York, une grande quantité de Barèges et Mousselines à bon marché, convenables à la saison;
Une caisse barège à 25 cents la yarde,
Une do tout-laine, à 37 ½,
Une do superfin, à 45
Trois do linon et jaconat, à bas prix
Aussi—5 caisses calicos de 8 à 12 ½ cents, [illegible] assortiment général de marchandises de ménage [illegible] aux encans et pouvant conséquemment être données à très bas prix. 24 mars

Marchandises nouvelles, de saison.
Bel assortiment de Barège nouveau, Balzorines, Mousseline d'Orléans, Organdes, Batiste rayées et carreaux, Jaconats et Cambrics.
C. M. SIMPSON, 33, Chartres, encoignure Douane, vient de recevoir de France, un grand assortiment de marchandises nouvelles, détaillées plus bas, [illegible] il appelle l'attention des acheteurs:—1 caisse mousseline extra riche d'Orléans; 2 caisses barèges de [illegible]; 1 caisse Balzorine do; [illegible] vendre à des prix modérés.

PAPIERS PEINTS! PAPIERS PEINTS!
LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires du Havre, un assortiment considérable de papiers peints et de bordures, veloutées et imitations; rouleaux de papiers nouveau sortant des meilleures fabriques de Paris, et il vendra à des prix très réduits: papiers ordinaires de 15 cts à 20 cts le rouleau, [illegible] do glacé de 25 cts à 30 cts do. do glacé de 35 cts à $1 do; bordures imitations de 50 cts à $1 le rouleau; do veloutées de $1 50 à $2 do, dito veloutées et dorées de $3 à $5 le rouleau; sujets nouveaux pour [illegible] de cheminées; vues nouvelles pour salles et [illegible] fonds de différentes couleurs pour ciels de lits, &c. papiers pour ciels de lits à Romaine, &c.
27 mars Vor. HEBERT, 149, Chartres.

A LOUER une parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et une excellente domestique de maison. S'adresser à RICHARD HAGAN & Co, 13, Canal [illegible]
28 mars.

A VENDRE au débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux
4 demi pipes cognac fine champagne, Olivier
4 quart do do do
30 barils vinaigre de vin blanc, par DABAN, QUEYROUZE & Co,
24 mars 11 et 15 St Louis

EAU DE VIE de Cognac—Vieille Eau de vie de Cognac, "Castillon", à vendre en magasin, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

TOILE de Coton, pour voiles, tentes et prélarts, de la manufacture de Paterson, N. J., 22 pouces et 44 pouces de large, en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 22 St. Louis.

VIN DE VOLNAY—18 caisses à vendre à bas prix pour clore une facture, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

SERRURES françaises numéros assortis, à vendre par
24 mars LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

SULFATE de quinine—3 caisses sulfate de quinine, en débarquement du navire El[illegible], du Havre et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 22 St. Louis

INDIGO de Guatemala—3 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 mars 22, St. Louis

BOUCHONS—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—600,000 Bouchons.
24 m AUG. MOLIER, 20 St Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—A vendre au débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—10 caisses cerises à l'eau de vie.
24 m AUG. MOLIER, 20, St. Louis

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
304 barriques vin rouge, de diverses qualités,
26 demi barriques et barils vin blanc haut Sauterne.
24 mars—30 G. M. LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—25 demi barriques Médoc; 20 barriques Montferrand; 30 barils Cognac, marque de Faigle, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
24 mars 34, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses jaune et brun à vendre par B. VALLS,
24 m 26 Commune

GRAINES pour oiseaux—25 sacs de chanvre à vendre par
24 m B. VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—70,000 sacs de 1000 à vendre par
24 mars B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—5 paniers à vendre par
24 mars B. VALLS, 26 Commune

VIN doux d'Alicante—à vendre par
24 m B. VALLS, 26 Commune

VIN de Jerez, supérieur, en barils de 8 gallons, à vendre par B. VALLS,
24 mars 26, Commune

GUAVA—3 barils pâte et gelée à vendre par
24 mars B. VALLS, 26 Commune

CONFITURES de la Havane—18 caisses, à vendre par
24 mars B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—400,000 des meilleures manufactures, importés et à vendre par B. VALLS,
24 m 26 Commune

HUILE d'Anis à vendre par B. VALLS,
24m 26 Commune

NATTES d'Alicante—30 balles à vendre par B. VALLS,
7m 26 Commune

TABAC de la Havane—30 balles de la Vuelta de Abajo à vendre par B. VALLS,
24 mars 26 Commune

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses actuellement en débarquement du navire Essex, [illegible] assortiment général de belles chaussures de Paris, à vendre par
24 mars G. [illegible] 30 Douane.

[illegible]